Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 18 JUIN 2025
ID : 061-200066256-20250613-2025_19-AU

Gouffern en Auge

DECISION DU MAIRE N° 19 / 2025

OBJET : Convention d'autorisation de travaux routes départementales n°13 et n°16 – Travaux aménagements sécuritaires de Chambois

Le Maire de GOUFFERN EN AUGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n° 2020-04-03 du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. le Maire, par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de travaux d'aménagement de sécurité des carrefours et entrées d'agglomération de Chambois,

VU la décision n°23/2024 du 25 juillet 2024 approuvant la mission de maîtrise d'œuvre relative aux aménagements de sécurité des carrefours et entrées d'agglomération de Chambois de l'agence départementale d'ingénierie de l'Orne,

VU le projet de convention d'autorisation de réalisation de travaux sur le domaine public départemental,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la signature de la convention d'autorisation de réalisation de travaux sur le domaine public départemental relative à la réalisation d'aménagements sécuritaires en agglomération :
- Un dispositif d'entrée d'agglomération et une double écluse sur la RD n°13 (rue Paul Buquet)
- Un dispositif d'entrée d'agglomération et une double écluse sur la RD n°16 (rue des Polonais)

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services et M. le responsable du service de gestion comptable de Flers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GOUFFERN EN AUGE,
Le 13 juin 2025
Le Maire,
Philippe TOUSSAINT

MAIRIE de GOUFFERN en AUGE 61310 ORNE